

ARIANNE PHOSPHATE PLAFONNE LE PRIX DE RACHAT DE REDEVANCES ET ÉMET DES ACTIONS À TITRE D'INTÉRÊT

DAN: TSX-V (Canada)

JE9N: FSE (Germany)

DRRSF: OTCQX (USA)

SAGUENAY, QC, le 2 avril 2024 /CNW/ - **Arianne Phosphate (la « Société » ou « Arianne ») (Bourse de croissance)** (TSXV: DAN) (FRANCFORT: JE9N) (OTCQX: DRRSF), une société en stade de développement du projet de mine de phosphate du Lac à Paul, dans la région du Saguenay--Lac-Saint-Jean, au Québec, annonce aujourd'hui qu'elle émettra 6 080 939 actions ordinaires au prix de 0,3229 \$ l'action, au lieu d'un montant en espèces, à titre de paiement d'intérêt annuel à Mercury Financing Corp. ("Mercury") au 31 mars 2024. Dans le cadre de l'entente avec Mercury, Arianne peut, à sa seule discrétion, payer ses intérêts en espèces ou en actions et ce montant en espèces aurait été égal à 1 963 535 \$. La Société a choisi de payer ce montant en actions ordinaires, les titres émis étant assujettis à une période de détention se terminant le 1er août 2024.

De plus, Arianne a été en mesure de négocier un plafond pour le montant qu'elle peut payer afin de racheter une redevance supplémentaire qui a été mise en place en mars 2021 lorsque la Société a prolongé sa facilité de crédit avec Mercury pour cinq ans et a abaissé le taux d'intérêt annuel à 8 % (voir le communiqué de presse daté du 18 mars 2021). Selon les termes de la prolongation, une redevance supplémentaire a été mise en place qui augmenterait de 0,25 \$/tonne par an pendant la durée de la facilité de crédit. Cette redevance additionnelle pouvait être rachetée au coût de 2,25 millions de dollars pour chaque année de la facilité de crédit, mais Arianne a été en mesure de plafonner le paiement pour le rachat de cette redevance additionnelle à un maximum de 6,75 millions de dollars.

De plus, Arianne annonce aujourd'hui qu'elle a engagé Impaq Capital Inc. pour fournir des services de relations avec les investisseurs à la Société. Selon les termes de l'entente, Arianne paiera 5 000 \$/mois pour une période minimale de 6 mois et a émis 150 000 options valides pour une période de 2 ans et exerçables à 0,275 \$. Ces options sont sujettes à une période d'acquisition de 25% par trimestre au cours de la première année.

À propos d'Arianne Phosphate

Arianne Phosphate (« Arianne Phosphate inc. ») (www.arianne-inc.com) met en valeur les gisements de phosphate du projet Lac à Paul, à environ 200 km dans le nord de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec (Canada). Ces gisements produiront un concentré d'apatite ignée de grande qualité titrant 39 % P₂O₅ (étude de faisabilité publiée en 2013) et contenant peu ou pas de contaminants. La Société compte 196 809 271 actions en circulation.

Personne qualifiée

Raphaël Gaudreault, ing., personne qualifiée NI 43-101, a approuvé ce communiqué. M. Gaudreault est également le chef des opérations.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens donné à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant au caractère adéquat ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.

Suivez-nous sur :

Facebook : <https://www.facebook.com/ariannephosphate>

Twitter : http://twitter.com/arianne_dan

YouTube : <http://www.youtube.com/user/ArianneResources>

Flickr : <http://www.flickr.com/photos/arianneresources>

Resource Investing News : <http://resourceinvestingnews.com/?s=Arianne>

Mise en garde concernant les informations prospectives

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens de la réglementation des valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis (ci-après appelés collectivement les « informations prospectives »).

L'information prospective inclut, notamment, les attentes sur la production et la qualité du concentré d'apatite du projet Lac à Paul. Il est souvent, mais pas toujours, possible de déterminer les renseignements prospectifs par l'usage de mots comme « planifie », « s'attend », « devrait », « budget », « prévu », « estimation », « prévision », « a l'intention de », « escompte » ou « croit », ou leur négatif, ou des variantes de ces mots et expressions ou déclarations selon lesquels des interventions, des événements et des résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « seront » prises, se produiront ou pourront être réalisés. L'information prospective est assujettie à des risques connus et inconnus, des incertitudes et autres facteurs qui pourraient rendre les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la Société sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de telles informations prospectives. Ces risques comprennent, mais sans s'y limiter : la volatilité du cours des actions; les fluctuations des prix des matières premières; l'origine et les coûts des sources d'énergie; les estimations des coûts en capital initial et de renouvellement; les estimations des coûts de main-d'œuvre et des coûts d'opération; les marchés mondiaux et les conditions économiques générales; les risques associés à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements miniers; les estimations des ressources et des réserves minières; les risques associés à des risques non assurables survenant en cours d'exploration, de développement et de production; les risques liés aux variations des taux de change; les risques environnementaux; la concurrence à laquelle fait face la Société à l'égard de l'embauche du personnel expérimenté; l'accès à une infrastructure adéquate pour soutenir les activités minières, de transformation, de développement et d'exploration; les risques associés à des changements à la réglementation de l'exploitation minière régissant la Société; la finalisation du processus d'évaluation environnementale; les risques liés aux retards réglementaires et d'obtention de permis; les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels; la dépendance envers le personnel clé; les risques de financement, de capitalisation et de liquidité incluant les risques que le financement nécessaire pour continuer les activités d'exploration et de développement du projet Lac à Paul ne soit pas disponible ou disponible à des conditions acceptables; le risque de dilution potentielle par l'émission d'actions ordinaires; le risque de litiges.

L'information prospective est fondée sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction au moment où ces déclarations sont faites, y compris, mais sans s'y limiter, la poursuite des activités d'exploration, aucun changement défavorable important des prix des matières premières, à la réalisation des plans d'exploration et des plans de développement conformément aux attentes, l'obtention des approbations réglementaires requise, et les autres hypothèses et facteurs énoncés dans la présente. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient amener les résultats réels à différer sensiblement de ceux contenus dans les informations prospectives, il pourrait y avoir d'autres facteurs qui font en sorte que les résultats ne soient pas tels qu'anticipés, estimés ou prévus. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces informations prospectives se révéleront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces informations prospectives. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à l'information prospective. Les informations prospectives ne

sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse et la Société ne s'engage pas à mettre à jour ces informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

SOURCE Arianne Phosphate Inc.

📄 Consulter le contenu original :

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/April2024/02/c6463.html>

%SEDAR: 00003556F

Renseignements : Pour nous joindre : Source : Raphael Gaudreault, COO, Tél. : 418-590-1318, raphael.gaudreault@arianne-inc.com; Info: Brian Ostroff, President, Tel. : 514-908-4202, brian.ostroff@arianne-inc.com

CO: Arianne Phosphate Inc.

CNW 19:08e 02-APR-24